



Informations utiles

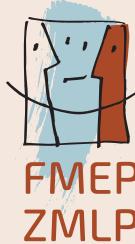
Droit aux vacances	Nombre de jours de vacances
Jusqu'à 44 ans	25 jours
De 45 à 49 ans	27 jours
Dès 50 ans	30 jours
Dès 55 ou 57 ans (5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite)	32 jours
Congés spéciaux	Durée
Congé maternité	16 semaines
Congé adoption	12 semaines
Congé paternité	10 jours
Congé pour maladie ou accident d'un membre de la famille	5 à 10 jours (selon le degré de gravité)
Propre mariage	6 jours ouvrables
Décès	1/2 à 5 jours (selon le lien de parenté)
Déménagement (résidence principale)	1 jour ouvrable
Offre Croix rouge pour la garde des enfants malades	

Mon association professionnelle,
ma faitière, mes partenaires en tout temps.



FMEP
ZMLP

FMEP
Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du
Personnel de l'Etat du Valais
Pré-Fleuri 9
CP 247
1951 Sion
027 323 40 43
info@fmep.ch
www.fmep.ch



FMEP
ZMLP

Rejoignez la **FMEP**

Fédération des Magistrats, des Enseignants
et du Personnel de l'Etat du Valais

**Le défenseur de mes
conditions de travail**

Ma Fédération





FMEP
ZMLP

APeVAL
VPeWAL

Ma Fédération regroupe 13 associations professionnelles

Fonction publique et paraétatique – Voirie – Juges –
Enseignants – Santé – Retraités

Mon association professionnelle : Association du Personnel de l'Etat du Valais



Pourquoi rejoindre mon association ?

- Être solidaire avec mes collègues qui s'engagent pour me défendre
- Être entendu, défendu et soutenu
- Faire partie du plus grand partenaire social de l'État du Valais

→ **Conclure à un tarif attractif une assurance perte de gain maladie, indispensable tout au long de mon engagement!**



Mes avantages sociaux

En tant que membre, je bénéficie :

- d'un tarif attractif sur mon assurance perte de gain maladie
- d'un **service d'écoute et d'une assistance juridique** lors de conflits au travail
Une prestation d'écoute personnelle bienveillante, neutre et confidentielle pour trouver ensemble des solutions.
- d'un **fonds de secours**
Soutien financier, conseils personnalisés dans la gestion de votre budget, orientation vers des institutions d'aide sociale.



Mes avantages commerciaux

Bénéficier de nombreux rabais :

- activités sportives, loisirs
- téléphonie
- taux hypothécaire, banques et assurances complémentaires
- conseil financier global
- achat de véhicules neufs
- essence

et bien d'autres encore à découvrir sur fmepl.ch

→ **Ma cotisation est largement couverte par mes avantages !**



Assurance perte de gain maladie

Année de service	Nombre de jours assurés par l'Etat	Nombre de jours dans le privé
La 1 ^{re} année de service	180 jours assurés	730 jours
La 2 ^{re} année de service	240 jours assurés	730 jours
La 3 ^{re} année de service	360 jours assurés	730 jours
Dès la 4 ^{re} année de service	405 jours assurés	730 jours

→ **L'État m'assure moins que dans le privé !**

Contactez la Fédération: 027 323 40 43, info@fmepl.ch



Mesures obtenues, quelques exemples

- Chèque santé de 200.– par année dès 55 ans
- Suppression de la classe d'attente à l'engagement
- Jours chômés supplémentaires
- Maintien des parts employé-employeur auprès de ma caisse de retraite

487
personnes qui
œuvrent
pour moi